



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 11 JUIN 2020**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES .....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 11 DÉCEMBRE 2019 ET DU 11 MARS 2020 .....	1
4	MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020.....	1
5	VISITE VIRTUELLE DES INSTALLATIONS .....	2
6	ACTIONS DE SUIVI .....	8
6.1	SOURCE DES ODEURS DANS LA NUIT DU 23 AU 24 NOVEMBRE (WM) .....	8
6.2	SUIVIS AUPRÈS DES CAMIONNEURS ASSOCIÉS AU CONTRAT AVEC CASCADES .....	8
6.3	MISE À JOUR DE LA PAGE WEB DU COMITÉ (RIADM) .....	8
6.4	SUIVI DU DÉMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (RIADM) .....	8
7	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS ET DE TONNAGES.....	9
7.1	WASTE MANAGEMENT.....	9
7.2	ENGLOBE.....	9
7.3	EDL .....	10
8	FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	11
8.1	SUIVI DES EAUX DE LIXIVIATION .....	11
8.2	SUIVIS DES CONCENTRATIONS DE BIOGAZ – BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS .....	13
9	FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC.....	13
10	APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE .....	14
11	PROCHAINE RENCONTRE .....	14
12	LEVÉE DE LA RÉUNION .....	14

## **Liste des annexes**

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## **1 ACCUEIL DES MEMBRES**

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Lachute, souhaite la bienvenue à tous et à toutes à cette première rencontre virtuelle du Comité de vigilance.

Ce format a été privilégié afin de permettre au Comité de poursuivre ses travaux malgré les exigences de distanciation physique, dans le contexte de la COVID-19.

Il en profite pour effectuer un bref état de situation sur l'impact du contexte de COVID-19 sur les opérations de Waste Management (WM) au cours des derniers mois :

- Les opérations au site n'ont pas été interrompues, la gestion des matières résiduelles étant considérée comme service essentiel;
- Le télétravail est privilégié lorsque possible, mais les activités de gestion environnementale et de suivi environnemental se sont poursuivies comme à l'habitude;
- Une baisse du tonnage reçu au site a été enregistrée, les quantités étant influencées par l'économie, qui est au ralenti depuis le mois de mars.

## **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il est adopté et figure à l'annexe 2.

## **3 ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 11 DÉCEMBRE 2019 ET DU 11 MARS 2020**

Les comptes rendus des rencontres du 11 décembre 2019 et du 11 mars 2020 sont approuvés par l'ensemble des membres.

## **4 MODIFICATION DE LA PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL 2020**

M. Craft présente une proposition ajustée pour le calendrier thématique annuel du Comité, qui contient les thèmes qui seront abordés lors de chacune des rencontres.

Cette nouvelle proposition, basée sur la version validée par les membres lors de la rencontre de mars, a été ajustée afin de tenir compte du contexte sanitaire et de la nécessité, jusqu'à nouvel ordre, de tenir des rencontres virtuelles.

Ainsi :

- Afin de prévoir suffisamment de temps pour la visite virtuelle des installations, le suivi environnemental des eaux, qui devait être abordé en juin, est repoussé à l'automne
- Le calendrier précis de l'automne sera revu en fonction des consignes de santé publique en vigueur à ce moment

Une proposition d'approche pour les rencontres de l'automne sera acheminée aux membres vers la fin de l'été, en fonction des recommandations de distanciation physique émises par le gouvernement provincial.

## 5 VISITE VIRTUELLE DES INSTALLATIONS

Une visite virtuelle, commentée par les trois partenaires (WM, Englobe, EDL) est réalisée afin de répondre au désir exprimé par les membres de mieux s'approprier les installations au site, et ce, le plus rapidement possible. M. Desnoyers précise que des visites terrain individuelles pourraient être planifiées avec les membres qui en exprimeraient le souhait.

Ainsi, en s'appuyant sur une vidéo d'une vingtaine de minutes, filmée par drone, les intervenants de WM, d'Englobe et de EDL ont pu fournir des explications sur les principales infrastructures du site, soit :

Opérations de WM :

1. **La balance (à l'entrée)**, où chaque camion qui transporte des matières doit obligatoirement passer en arrivant et en sortant du site. Un garage pour la maintenance des camions et une zone d'entreposage pour les conteneurs sont aussi localisés près de l'entrée.
2. **La phase en exploitation**, qui comprend :
  - La cellule III-2, qui est presque complétée et qui sert actuellement de zone d'entreposage pour les matériaux de recouvrement journalier.
  - La cellule III-3, où l'ensemble des opérations d'enfouissement sont actuellement réalisées.
3. **La future phase IV**, située à l'extrémité est du site. La phase IV sera en exploitation à compter de 2024, après la cellule III-4. Pour l'instant, elle est utilisée à des fins de stockage.
4. **Les quatre bassins de prétraitement des eaux**, qui traitent les eaux ayant été en contact avec les déchets (lixiviats). Les eaux sont traitées une première fois sur le site grâce à une réaction biologique (sous l'action de bactéries). Puis, elles sont acheminées vers le réseau d'égout de la Ville de Lachute afin d'être traitées une seconde fois par les infrastructures municipales.

Opérations d'Englobe :

5. **Les opérations de compostage**, qui sont réalisées sur le site en parallèle des opérations d'enfouissement, ainsi que la pile de SSO (*Source Separated Organics*), une matière inerte, qui fait l'objet d'un projet pilote visant à la valoriser en l'utilisant comme matériau de recouvrement

Opérations de EDL :

6. **Les opérations liées aux biogaz**, pour lesquelles la majorité des infrastructures se trouvent sous terre et dans un bâtiment. Le réseau de captage est composé de :
  - Un collecteur principal, qui aspire les biogaz vers la centrale de captage, et qui est en voie d'être prolongé du côté nord.
  - Une quarantaine de puits verticaux, installés sur l'ensemble du site (cellules fermées). Les pompes électriques de ces puits seront remplacées à l'été 2020 pour des modèles pneumatiques, améliorant ainsi leur fiabilité.
  - Des tranchées horizontales, dans les cellules en exploitation
7. **La centrale Lidya Énergie**, qui permet de valoriser les biogaz en les convertissant en électricité, vendue à Hydro-Québec, **ainsi que les torchères**, qui permettent de brûler les biogaz dans les cas d'exception où la centrale doit être arrêtée

Les images ont été captées le mardi 2 juin 2020, vers 10 h, alors que le site était en opération.

Puis, en réponse à une demande des membres, M. Desnoyers présente des photos illustrant le fonds de cellules, composé de deux couches :

- Une première couche de géotextile, séparant l'argile de la pierre nette
- Une seconde couche, composée de 50 cm de pierre nette, aménagée en pente pour favoriser le drainage du lixiviat

Plusieurs questions ont été posées pendant la visite virtuelle. En voici un résumé :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Pourquoi seulement une partie des bassins est aérée?</i></p>	<p>Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement chez WM, indique qu'il est suffisant d'aérer partiellement les bassins pour effectuer le traitement requis (un minimum d'aérateurs est toutefois requis).</p> <p>Elle rappelle que le traitement du lixiviat est réalisé à l'aide de boues contenant des bactéries, qui s'attaquent aux différents éléments présents dans le lixiviat. L'aération, en oxygénant, permet de réaliser le processus de dégradation.</p>
<p><i>Si le système est le même qu'à l'usine d'épuration municipale de Mirabel, il est normal que seulement la moitié des bassins soit aérée. L'eau circule de la zone aérée vers la zone qui ne l'est pas, qui permet aux bactéries produites de décanter.</i></p>	
<p><i>Serait-il possible d'installer une éolienne pour faire l'aération? Nous sommes dans un secteur très venteux, ce serait peut-être efficace et plus écologique, et moins dispendieux.</i></p>	<p>M. Desnoyers indique qu'il vérifiera si une telle technologie existe et si cette solution a déjà été envisagée par WM.</p>
<p><i>Quelle est la nature des SSO? Je vois qu'ils sont blancs, est-ce uniforme, ou est-ce qu'il s'agit d'une couleur due au dessèchement de la surface?</i></p>	<p>Mme Audrey David, adjointe technique – Sols matériaux environnement chez Englobe, indique que leur texture et leur couleur sont relativement uniformes. Les SSO sont composés de déchets du compost, comme du plastique et des roches. Ces matériaux ne chauffent plus, ce qui indique l'absence d'activité biologique. Les SSO peuvent donc servir pour le recouvrement des matières résiduelles.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Vous dites qu'ils ne chauffent plus. C'est un indice qu'il n'y a plus d'activité biologique à l'intérieur?</i></p>	<p>Mme David confirme. Des prises de température sont réalisées chaque mois pour s'en assurer.</p>
<p><i>En fonction de la couleur, on peut s'imaginer qu'il s'agit majoritairement de plastique (70 %) et de matières non compostables, je me trompe?</i></p>	<p>Mme David confirme. Il est difficile de décrire la texture et l'odeur de cette matière, et les membres pourront la voir lorsqu'une visite en personne sera possible.</p> <p>M. Benoit Lamarche, directeur régional – Montréal et Ouest du Québec chez Englobe, ajoute que dans les faits, les bilans de masse techniques des SSO révèlent que la matière ne comprend parfois que 2 % de plastique, même si, visuellement, on peut avoir l'impression que c'est bien davantage. Cette impression est due notamment à la couleur du plastique et au tassement des matières organiques par la pluie. En creusant à l'intérieur, on retrouve de la matière organique dégradée, qui a fini de composter, a minéralisé, et a été contaminée par tous les débris qui s'y retrouvent.</p>
<p><i>Qui peut acheter le compost produit par Englobe et en quelle quantité?</i></p>	<p>Mme David indique qu'il n'est pas possible pour les particuliers d'acheter du compost directement au site de production pour des raisons de santé et de sécurité. Par contre, une partie du compost est retournée aux municipalités membres de la RIADM, qui organisent annuellement des journées de distribution du compost pour la population (une seule de ces activités a été maintenue cette année, en raison de la COVID-19).</p> <p>Le compost est vendu en grandes quantités, à un prix variant entre 7 \$ et 13,25 \$ la verge, en fonction de la quantité.</p> <p>Des dons aux agriculteurs qui en font la demande et aux jardins communautaires situés dans la MRC sont aussi réalisés.</p>



Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>De mémoire, vous aviez mentionné qu'à un moment, le compost débordait vers le ruisseau de ruissellement. Qu'en est-il?</i></p>	<p>Mme David indique que des relevés sont effectués à cet endroit pour s'assurer que le lixiviat qui y est rejeté, en vue d'être acheminé au bassin de prétraitement, respecte les normes. M. Lamarche ajoute que le fossé sera partiellement asséché dans les prochaines semaines afin de réduire notablement sa capacité.</p>
<p><i>Est-ce qu'il y a déjà eu un bris de la torchère qui l'a empêché de jouer son rôle?</i></p>	<p>M. Yves Thériault, directeur régional chez EDL, précise qu'un bris de la torchère n'est jamais survenu. Cependant, en novembre dernier, un événement d'une vingtaine d'heures a mis la torchère dans l'incapacité de fonctionner.</p>
<p><i>Ce genre d'événement doit être rapporté au Comité : il s'agit d'un événement susceptible de générer des odeurs.</i></p>	
<p><i>Cette information avait été partagée à la rencontre de décembre, et un avis d'odeurs avait été envoyé.</i></p>	
<p><i>Pourquoi la torchère a-t-elle fonctionné pendant près de 2 mois? Est-ce que ça pourrait se reproduire? Est-ce un événement annuel?</i></p>	<p>M. Thériault indique que cet événement relève d'une restriction dans la salle de traitement, et que le surplus de gaz qui n'a pu être traité a été brûlé.</p> <p>Ce genre d'événement peut se produire lorsqu'il y a une incapacité momentanée de la centrale à fonctionner. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y a une torchère sur le site. Personne n'a avantage à ce que cela se produise : en tant qu'entreprise, EDL perd de l'argent lorsque le biogaz est brûlé à la torchère plutôt que d'être valorisé.</p> <p>L'activation de la torchère ne génère pas d'odeur.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce possible d'ajouter des moteurs ou des génératrices pour produire de l'électricité?</i>	M. Thériault explique que bien que tout le gaz capté sur le site soit valorisé, la centrale n'a pas atteint sa capacité maximale. L'ajout de moteurs ou de génératrices ne permettrait donc pas d'augmenter la production. Pour augmenter la production d'électricité, il faudrait augmenter la captation du biogaz, et des travaux à cet effet sont prévus à l'été 2020.
<i>Est-ce possible d'avoir un retour sur la redondance des équipements en cas de panne d'un autre équipement (action de suivi de la dernière rencontre)?</i>	<p>M. Thériault indique qu'il y a trois soufflantes dans la centrale. Deux d'entre elles sont utilisées pour le fonctionnement de la centrale et la dernière sert à alimenter la torchère, en cas de besoin. Une génératrice de secours permet aussi d'alimenter l'ensemble des soufflantes en cas de panne de la centrale.</p> <p>Au mois de novembre, lors de l'arrêt de la centrale, la génératrice aurait été nécessaire pour mettre en fonction les soufflantes pour faire fonctionner la torchère. Or, la génératrice de secours ne fonctionnait pas.</p> <p>M. Craft demande si les explications fournies répondent au questionnement ayant fait l'objet d'une action de suivi, et on valide que c'est le cas.</p>
<i>Est-ce que les soufflantes sont alimentées par Hydro-Québec ou par l'électricité produite par la centrale?</i>	M. Thériault confirme que la centrale est alimentée en électricité par sa propre production.
<i>Lorsqu'un problème d'alimentation de la centrale survient, est-il possible d'aspirer les biogaz?</i>	M. Thériault indique qu'il s'agit du rôle de la génératrice de secours.
<i>Lors de l'événement de novembre dernier, est-ce que l'arrêt de la centrale était prévu? La génératrice avait-elle été testée au préalable?</i>	M. Thériault indique qu'un arrêt était planifié, mais que celui-ci a été prolongé, plus que prévu. La génératrice aurait normalement dû fonctionner, mais cela n'a pas été le cas.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Vérifier l'existence d'une technologie éolienne qui permettrait d'aérer l'eau des bassins de décantation.

## **6 ACTIONS DE SUIVI**

### **6.1 SOURCE DES ODEURS DANS LA NUIT DU 23 AU 24 NOVEMBRE (WM)**

M. Desnoyers indique que la source de l'odeur qui a fait l'objet d'un signalement dans la nuit du 23 au 24 novembre n'a malheureusement pas pu être identifiée, le signalement ayant été formulé trop longtemps après l'événement.

Il rappelle que plus les signalements sont formulés rapidement après un événement, plus il est facile d'en identifier la source. Les coordonnées pour joindre l'équipe ont d'ailleurs été ajoutées au site Web de la RIADM.

### **6.2 SUIVIS AUPRÈS DES CAMIONNEURS ASSOCIÉS AU CONTRAT AVEC CASCADES**

M. Desnoyers indique qu'un suivi a été fait auprès des camionneurs de l'entreprise Cascades afin qu'ils prennent les routes désignées lors de leur transit. Le programme d'entretien des conteneurs sera poursuivi afin de préserver leur étanchéité.

### **6.3 MISE À JOUR DE LA PAGE WEB DU COMITÉ (RIADM)**

Mme Andréa Daezli, directrice générale de la RIADM, indique qu'une page pour le Comité a été créée sur le site Internet de la RIADM.

Cette page comprendra :

- Les avis d'odeurs en vigueur
- Les statuts de fonctionnement du Comité
- Les ordres du jour et comptes rendus des rencontres
- Les coordonnées pour formuler un signalement

Le Comité est invité à partager ses demandes ou idées de bonification pour les futures mises à jour du site Web.

### **6.4 SUIVI DU DÉMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE (RIADM)**

Mme Daezli rappelle que la plateforme de compostage est appelée à être déménagée, puisqu'elle est actuellement localisée sur la future phase IV du site. Le projet évalué consiste à la déménager sur les cellules enfouissement fermées. La demande de certificat d'autorisation a été déposée au ministère de l'Environnement et le dossier est présentement en cours d'analyse.

Elle en profite pour faire le point sur la gestion des lixiviats au site. Tel que présenté aux membres lors des dernières rencontres, des dépassements ont été notés par rapport aux critères prévus à l'entente avec la Ville de Lachute, où les eaux prétraitées sont acheminées en prévision de leur traitement final. Ainsi, une étude est présentement en cours afin d'évaluer si des alternatives au système actuel seraient possibles.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Dans les documents fournis au Comité il y a quelques mois, on peut lire que les taux d'azote ammoniacal dans les eaux prétraitées sont trois fois plus élevés que les valeurs prévues à l'entente. Comment expliquez-vous ces dépassements?</i></p>	<p>Mme Daezli reconnaît que la RIADM a une problématique depuis plusieurs années à ce sujet, sachant que l'usine de traitement des eaux de Lachute n'est pas conçue pour de telles charges. Le prétraitement au site pourrait aussi être optimisé. C'est justement pour cette raison que l'étude a été mandatée.</p> <p>M. Desnoyers précise que les résultats du dernier trimestre seront présentés plus tard pendant la rencontre, lors du suivi environnemental.</p>

## 7 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES OPÉRATIONS ET DE TONNAGES

### 7.1 WASTE MANAGEMENT

M. Desnoyers présente le bilan du tonnage reçu au site au cours du dernier trimestre dans le cadre des opérations d'enfouissement.

Il souligne que les tonnages reçus en début d'année ont été un peu plus importants que pendant la même période l'année précédente, mais qu'ils ont connu une baisse importante au mois d'avril en raison de la crise sanitaire. Cette baisse a notamment été visible au niveau des quantités de sols reçus au site, en raison de l'arrêt des chantiers en avril.

### 7.2 ENGLOBE

Mme David présente le suivi des opérations et des projets au niveau du site d'Englobe.

En voici les faits saillants :

- **Projet-pilote pour l'utilisation de SSO comme matériaux de recouvrement au lieu d'enfouissement** : en fonction des échanges récents avec le ministère, Englobe s'attend à recevoir le certificat d'autorisation du projet au cours des dernières semaines.

- **Projet de construction et d'exploitation d'un centre de traitement du sol** : la demande de certificat d'autorisation continue de suivre son cours, Englobe ayant reçu une nouvelle série de questions du ministère à ce sujet.
- **Projet de déménagement de la plateforme de compostage** : la démarche de certificat d'autorisation est en cours, après le dépôt de la demande en février 2020.

Aucune plainte reliée aux opérations d'Englobe n'a été enregistrée depuis la dernière rencontre.

Puis, elle indique qu'une fuite de lixiviat vers l'extérieur du terrain a été relevée le 23 avril. Plusieurs mesures ont été mises en place pour colmater rapidement cette fuite, incluant l'intervention de camions de pompage et des travaux de recouvrement d'argile sur le ponceau. Un rapport d'événement a aussi été acheminé au ministère de l'Environnement, et les membres seront tenus informés des suivis liés à cet événement lors de la prochaine rencontre.

Finalement, elle indique que du côté d'Englobe, la situation sanitaire n'a pas eu d'impact significatif, ni sur le tonnage ni sur les opérations. Des mesures sanitaires ont toutefois été mises en place pour le personnel.

#### ACTION DE SUIVI :

- Informer les membres des étapes suivant la fuite de lixiviat au site et le dépôt d'un rapport d'événement au ministère

### 7.3 EDL

M. Thériault présente le suivi des opérations et projets au niveau d'EDL.

Il explique que les opérations ne sont pas affectées par la situation sanitaire. Des mesures ont été mises en place pour soutenir l'économie locale et pour assurer la sécurité du personnel.

Des investissements importants continuent d'être effectués en 2020 afin d'améliorer et de stabiliser la performance des installations. En particulier, des travaux majeurs d'amélioration du captage des biogaz seront réalisés à l'été 2020. Ces travaux pourraient occasionner des odeurs et des avis sont transmis au milieu à ce sujet.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce nécessaire d'effectuer ces travaux en période des vacances? Serait-il possible de déplacer les travaux afin de limiter les désagréments pour le voisinage?</i>	M. Thériault souligne qu'il est très difficile de coordonner des travaux de cette envergure, comme la saison propice est très courte.

## 8 FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### 8.1 SUIVI DES EAUX DE LIXIVIATION

Mme Caillaud effectue le suivi des charges mesurées dans les eaux prétraitées acheminées à la Ville. Elle rappelle que les valeurs à respecter sont précisées dans une entente entre la RIADM et la Ville de Lachute, et que cette entente a été modifiée récemment afin de permettre un plus grand volume de rejet.

Tel que discuté plus tôt dans la rencontre, les résultats obtenus au cours du dernier trimestre démontrent des dépassements aux valeurs prévues à l'entente avec la Ville, notamment au niveau de l'azote ammoniacal, qui fait l'objet d'analyses à l'heure actuelle pour tenter d'identifier la raison d'être des charges élevées.

Plusieurs facteurs sont en jeu, dont la température (une température d'au moins 10 degrés Celsius est nécessaire pour que les bactéries du système de traitement puissent effectuer leur travail adéquatement) et les quantités d'eaux qui sont plus élevées qu'auparavant.

Par ailleurs, le pompage des eaux prétraitées vers la Ville a dû être interrompu pendant une partie du mois d'avril, en raison, d'une part, des inondations, et, d'autre part, de l'interruption du système de transmission d'informations entre la Ville et le site (réparé depuis).

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le consultant embauché pour l'identification d'alternatives va étudier pourquoi on constate autant d'azote ammoniacal et les possibles solutions pour le gérer?</i>	Mme Daezli indique que la firme se concentrera sur l'évaluation de la préfaisabilité et des options de traitement, afin de proposer des options à la RIADM.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il y a un échéancier de travaux d'établi avec le consultant?</i>	Mme Daezli indique que le mandat est déjà en cours. Un suivi sur l'avancement de ce mandat sera réalisé à la prochaine rencontre.
<i>Pourquoi l'azote ammoniacal n'est pas traité sur place?</i>	Mme Daezli soulève que les concentrations observées ont certainement un lien avec la façon dont les bassins ont été conçus il y a plus de 20 ans, qui n'est pas optimale. Aussi, le système de traitement de la ville n'est pas conçu pour traiter l'azote ammoniacal.  La RIADM cherche donc à améliorer la situation et envisage notamment maximiser le prétraitement sur le site.
<i>Depuis combien de temps les eaux prétraitées sont-elles acheminées à l'usine d'épuration municipale?</i>	Mme Daezli indique que cela est le cas depuis le début des opérations, donc depuis une vingtaine d'années.  Elle explique que, comme le site est localisé en zone agricole, les ruisseaux environnants ne seraient pas en mesure de supporter les charges et volumes en provenance du site; ainsi, le ministère a autorisé le site à condition que les eaux subissent leur traitement final à l'usine municipale qui, elle, rejette à la rivière du Nord. Des enjeux de toxicité sont d'ailleurs parfois observés à l'usine d'épuration en raison des eaux provenant du lieu d'enfouissement, ce qui rend les travaux du consultant d'autant plus importants.
<i>Est-ce que le MELCC a donné son accord pour la modification du volume permis à l'entente (de 600 à 900 m<sup>3</sup>)?</i>	Mme Daezli explique que les nouveaux débits et volumes ont été entérinés par le MELCC dans le cadre d'un certificat d'autorisation obtenu l'année précédente. En ce qui concerne les charges, le ministère a laissé la Ville de Lachute se prononcer sur ses capacités de traitement.
<i>Quel est le nom de la firme embauchée pour effectuer l'étude?</i>	Mme Daezli indique qu'il s'agit du groupe de traitement des eaux d'Alphard. L'ingénieur assigné au dossier est spécialisé en traitement de l'azote ammoniacal.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les charges d'azote ammoniacal et de DBO dans les eaux me semblent élevées.</i>	
<i>Où est située l'usine de traitement des eaux à Lachute?</i>	Il est indiqué que l'usine de traitement des eaux est localisée près du chemin Dunany et de la rue principale, avant l'entrée du centre-ville de Lachute.  Plusieurs stations de pompage/canalisation sont situées sur le chemin.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Faire un retour sur les alternatives proposées par le consultant concernant le prétraitement des eaux de lixiviation.

## **8.2 SUIVIS DES CONCENTRATIONS DE BIOGAZ – BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS**

Mme Caillaud indique qu'aucun dépassement de concentration du biogaz n'est rapporté.

Comme il n'y a généralement pas de faits saillants d'intérêts soulevés en lien avec ce suivi, M. Craft propose de supprimer ce point statutaire à l'ordre du jour pour les prochaines réunions. Les taux seront transmis dans les rapports de suivi, envoyés au comité en amont des rencontres. Le sujet ne sera abordé que s'il y a eu un événement d'intérêt pour le comité. La proposition est adoptée par les membres.

## **9 FAITS SAILLANTS – SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCC**

M. Desnoyers indique qu'entre les mois de mars et d'avril 2020, aucun signalement, visite officielle du MELCC ou d'événement nuisible n'ont eu lieu.

Un signalement a été fait en raison d'une odeur de caoutchouc, mais après vérification, l'odeur ne provenait pas du site.



## 10 APPRÉCIATION DE LA RENCONTRE

M. Craft indique qu'un sondage sera acheminé aux membres dans les prochains jours pour recueillir leurs commentaires et impressions sur le format de la rencontre.

Un commentaire a été formulé sur le format de la rencontre :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je tiens à remercier l'équipe pour la préparation de la rencontre, ainsi que pour la visite du site par drone.</i>	<p>M. Desnoyers suggère que la vidéo soit mise en ligne pour faciliter sa diffusion.</p> <p>Mme Daezli souligne que la vidéo pourrait être mise en ligne sur le site de la RIADM. Elle rappelle également que la prochaine rencontre de la RIADM aura lieu la semaine suivante et que les membres sont invités à soumettre leurs questions par courriel, par le site Internet ou sur la page Facebook.</p>

### ACTION DE SUIVI :

- Mettre en ligne la vidéo de la visite virtuelle sur le site Internet de la RIADM

## 11 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 10 septembre 2020, tel que convenu en début d'année. Les thématiques seront remaniées et le format est à confirmer. Une communication sera envoyée au Comité à cet effet.

## 12 LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités et toutes les questions répondues, la réunion est levée à 21 h 20.

Marie-Ève Perreault et Camille Montreuil  
Rapporteuses de la réunion